

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 682

présenté par
Mme Greff

ARTICLE 29

À la deuxième phrase de l'alinéa 24, supprimer les mots :

« , par massif, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot massif apparaît successivement dans deux phrases de cet alinéa entraînant une confusion possible sur sa signification. Il apparaît donc important que le programme régional de la forêt et du bois fixe les priorités économiques, environnementales et sociales au niveau régional mais pas spécifiquement par massif. Il est donc proposé de supprimer cette notion de massif à ce niveau.

En revanche, il est important que le programme régional identifie les massifs à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois, ce que prévoit bien le projet de loi. C'est peut être dans le cadre de cette identification qu'il pourrait identifier les priorités.